

Fermeture de l'accueil du RSI Midi-Pyrénées suite à des violences à l'encontre d'un salarié du RSI

L'accueil du RSI Midi-Pyrénées est fermé depuis mercredi 22 mars et jusqu'à nouvel ordre. En effet, suite à l'agression verbale et physique d'un des leurs par un assuré, les salariés, agents d'accueil, exercent leur droit de retrait.

La Direction du RSI Midi-Pyrénées regrette cette situation préjudiciable au fonctionnement normal d'une caisse de Sécurité sociale, qui pénalise les travailleurs indépendants souhaitant se déplacer pour effectuer une formalité concernant leur protection sociale.

Cependant, elle apporte son soutien aux salariés, estimant que ces incidents répétés, envers des agents d'accueil, ne sont pas acceptables. Par ailleurs, elle précise que l'exercice du droit de retrait est inédit au sein du RSI, ce qui est révélateur de l'état de choc des salariés.

La Direction informe, qu'à partir de ce jour, elle déposera systématiquement plainte dès lors qu'un de ses collaborateurs sera insulté et/ou agressé.

Les Elus du Conseil d'Administration estiment, quant à eux, que ces incivilités sont la conséquence du dénigrement subi par le RSI depuis des mois, comme d'ailleurs tous les salariés du réseau national du RSI et ce en dépit d'un engagement sans faille pour servir au mieux les travailleurs indépendants.

Enfin, ils rappellent que les salariés ne sont pas responsables de l'organisation de travail imposée il y a dix ans, par les pouvoirs publics, qu'ils ont largement contribué à assainir depuis, et dont les progrès de fonctionnement et de service ont été constatés par de nombreux rapports publics et observateurs.

Ils soulignent l'inconséquence des propos tenus par plusieurs responsables politiques, légitimant ainsi des débordements devenus récurrents envers les équipes du RSI et qui portent tort aux travailleurs indépendants et à leur confiance envers l'institution de la Sécurité Sociale que sert le RSI.

Les assurés ressortissants du RSI Midi-Pyrénées (départements 09-12-31-32-46-65-81-82) peuvent cependant :

- se rendre à la caisse en prenant rendez-vous sur www.rsi.fr/midipyrenees
- contacter un conseiller par téléphone en composant le 36 98 si leurs questions concernent leurs cotisations sociales ou le 36 48 si leurs démarches concernent les prestations versées par le RSI.

Contact presse : Caroline ROTA-CAZARRE / 05.61.61.63.69 – 06.09.59.68.86

A propos de la caisse RSI Midi-Pyrénées :

En Midi-Pyrénées, le RSI assure une mission de service public, la protection sociale obligatoire de plus de 280 000 chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités (artisans, industriels et commerçants) et de leurs ayants droit : assurance maladie-maternité, prévention et action sanitaire et sociale pour tous ; retraite, invalidité-décès et indemnités journalières pour les artisans, industriels et commerçants. Il verse plus de 780 millions d'euros de prestations à 184 000 bénéficiaires maladie et 118 000 pensionnés.